



Conseil Européen des Professions Libérales
European Council of the Liberal Professions
Europäischer Rat der Freien Berufe

ASSEMBLEE GENERALE DU CEPLIS
Compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2010, tenue dans les locaux du Conseil Economique et Social Européen à Bruxelles

Présent

Membres Actifs du collège interprofessionnel:

ConfProfessionni (Italie) : M. Gaetano Stella, M. Michele Zagordo, Mme Gaetana Ventura; **IIPA** M. John Fish; **MFPA** (Malte) : M. Benjamin Rizzo ; **UKIPG** (GB) : M. Peter Swindlehurst, ; **UNAPL** (France) : Président, M. Jacques Reignault ; **UP** (Espagne) : M. Gonzalo Muzquiz, Mlle Elena Cordoba, M. Gerardo Arroyo Heranz ; **UPLR** (Roumanie) : M. Nicolae Mirica.

Membres Actifs du collège mono-professionnel:

CBE M. François Blanchecotte; **EFCC/EC4**: Vice-présidente Mme Simone Zerah; **ECCO**: M. Michael Van Gompén ; **FEO**: Trésorier, M. Armand Gersanois ; **FEPI**: M. Romain Lyphout (procurator Mme Anne Carrigy).

Proxy: **CLGE& ECEC** au Président M. Jacques Reignault

Organisations correspondantes :

APROA : M. Michael Van Gompén; **SDB** : M. François Blanchecotte; **OGE** : Mme Bénédicte Fournier

Membres observateurs:

FANE: M. Michel Burgan, M. Ignacio Goma Lanzon; **SOE** : M. Benoît Lombaerts

Secrétariat du CEPLIS:

Dr. Theodoros Koutroubas, *Directeur Général*
M. Conrad Meulewaeter, *Policy Officer*

09h30 : Début de la réunion

Vérification du quorum:

En accord avec l'article 11 d des Statuts, 'Les décisions de l'Assemblée Générale ne sont valides que si au moins la moitié des membres de chaque organisation est présente ou représentée'.

Sont présents ou représentés: 7 (sur 10) membres interprofessionnels actifs et 7 (sur 14) membres mono-professionnels actifs. Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 juin 2010.

Le Directeur Général, Dr. Theodoros Koutroubas, présente une remarque de l'AEME: l'organisation en question après avoir été admise en tant que Membre Actif du CEPLIS au début des travaux du 10/06/2010, elle a participé à la discussion et au vote de tous les autres points de l'Ordre du jour. Elle doit donc être mentionnée parmi les présents dans le Compte-rendu. Le Directeur Général conseille à l'Assemblée Générale d'accepter cette remarque. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité y compris l'ajout de l'AEME parmi les « membres actifs mono-professionnels » présents.

3. Question relatives aux points discutés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 10/06/2010

Il n'y a pas de questions relatives à la dernière réunion de l'Assemblée Générale du 10 juin 2010.

4. Rapport de l'activité des Groupes de Travail (Santé, Marché Unique, Formation continue) :

- Groupe de Travail « Santé » :

La dernière réunion du Groupe de Travail en question a eu lieu à Bruxelles le 18 octobre 2010. Le Groupe de Travail a discuté des progrès sur le processus d'adoption de la proposition de Directive relative aux Droits des Patients en matière de soins de santé transfrontaliers ainsi que sur une carte professionnelle déjà mise en place par l'Ordre des Médecins et Dentistes de la province italienne de Latina. Les membres du Groupe ont décidé de recommander la présentation de cette carte à l'occasion de la réunion du Comité Permanent du CEPLIS du 8 novembre 2010. A cette réunion, les participants ont senti qu'ils devaient recommander à l'Assemblée Générale du CEPLIS de proposer la candidature de notre organisation au Groupe de Travail ad hoc sur les Cartes Professionnelles de la Commission Européenne. Dr. Koutroubas conseille à l'Assemblée d'accepter cette recommandation vu que le CEPLIS peut amener à la Commission Européenne non seulement l'expérience notoire de certains de ses membres (comme la FEO) et de ses organisations correspondantes (comme l'« Ordine Medici Latina ») qui ont mis en place et appliqué des projets de cartes mais aussi sa propre expérience de travail commun avec EUROCADRES dans un projet co-financé par la Commission Européenne et qui a pour but d'examiner le rôle potentiel de telles cartes comme facilitateur de la liberté de mouvement.

Après discussion, l'Assemblée décide de demander au Dr. Koutroubas de présenter la candidature du CEPLIS au Groupe de Travail sur les cartes professionnelles de la Commission Européenne.

- Groupe de Travail « Formation Continue » :
M. Michele Zagordo informe les membres que le second questionnaire est en cours d'élaboration et qu'il sera complété en décembre. M. Gerardo Arroyo Heranz informe les membres que UP prépare un document relatif à la Formation Continue et sa possible intégration à la nouvelle Directive sur les Qualifications Professionnelles. L'UP partagera ce document avec les membres du Groupe de Travail « Formation Continue » du CEPLIS
- Groupe de Travail «Marché Unique» :
La dernière réunion de ce Groupe de Travail a eu lieu le 23 septembre 2010 à Londres et a décidé de rédiger un « non paper » avec les points de vue du CEPLIS par rapport à l'évaluation de la Directive sur la Reconnaissance des Qualifications Professionnelles (2005/36/EC). Le « Non Paper » en question a été soumis à M. Tiedje, Chef de l'Unité D4 à la DG MARKT le 27 octobre 2010. M. Tiedje a accusé réception et a promis de tenir compte de nos points. M. John Fish, Président du Groupe de Travail, exprime son désaccord avec la première phrase de ce « Non Paper » en question que stipule que « Le Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS) est l'organisation inter-professionnelle qui représente les professions libérales au niveau Communautaire ». Il pense que le CEPLIS n'a pas le droit d'utiliser le terme « représente » parce qu'il y a plusieurs organisations professionnelles qui ne font pas partie de ses membres. Les membres discutent des différentes significations du verbe représenter. Le Directeur Général propose de rephraser pour le futur l'introduction de tous les documents du CEPLIS de la façon suivante « Le Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS) est une organisation inter-professionnelle qui rassemble plusieurs organisations des Professions Libérales au niveau Communautaire », faisant remarquer cependant qu'une telle mise en phrase pourrait affaiblir l'importance du CEPLIS dans les yeux de nos interlocuteurs. M. John Fish suggère de rester avec la mise en phrase actuelle pour le moment jusqu'à ce que les membres aient la chance de rediscuter ce point.

5. Priorités du CEPLIS pour 2011

Les priorités qui avaient été proposées lors de la réunion du dernier Bureau exécutif ont été adoptées à l'unanimité. Une autre priorité, proposée par M. Etienne Lampert pour le compte de l'UNAPL, a elle aussi été adoptée. Cette priorité propose de faire des enquêtes sur les différentes manières d'application des certaines Directives européennes par les Etats membres.

Le Directeur Général est prié de contacter tous les membres afin de leur demander s'ils seraient intéressés de participer à l'Institut de Leeds pour la Recherche sur les Professions Libérales.

6. Approbation du Budget de l'organisation pour 2011 et élection des auditeurs pour l'exercice 2010

Le Trésorier présente le Budget en soulignant que suivant une requête du Bureau exécutif la section relative aux dépenses pour les salaires de l'équipe est devenue plus explicite et analytique.

Le Budget pour 2011 est approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée Générale élit à l'unanimité M. Ben Rizzo et M. Nicolae Mirica comme auditeurs pour l'exercice de l'année 2010.

7. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

12h30: Fin de la réunion